

PROCEDURE VIGNETTES DE STATIONNEMENT 2018

Le stationnement par horodateurs sera payant du 24 février 2018 au 4 novembre 2018.

Une autorisation de stationnement valable pour l'année 2018 sera délivrée sous forme d'une vignette autocollante qui devra **obligatoirement** être positionnée au centre du pare-brise sous le rétroviseur.

**LES VIGNETTES DE STATIONNEMENT 2018 SONT EN VENTE
AU BUREAU SERVICE DOMAINE PUBLIC
5 AVENUE ARISTIDE BRIAND
A COMPTER DU LUNDI 2 JUILLET 2018
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H**

PAIEMENT
CB
POSSIBLE

TARIFS POUR LES RESIDENTS :

- 8 Euros pour le premier véhicule
- 15 Euros pour les véhicules suivants

TARIF POUR LES EMPLOYES TRAVAILLANT EN FRONT DE MER NON-RESIDENTS :

- 25 Euros par mois

DEMANDE DE VIGNETTE RESIDENT

1/ LE FORMULAIRE OBLIGATOIRE EST disponible dans les différents services municipaux ou téléchargeable sur le site internet de la ville

2/ les justificatifs nominatifs (identiques) à présenter pour les PERSONNES RESIDENT A SAINT CYR SUR MER

- TAXE D'HABITATION 2017
- +
- JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DE L'ANNEE EN COURS :
(FACTURE EDF ou EAU ou GAZ ou TEL ou ASSURANCE HABITATION)
- +
- CARTE(S) GRISE(S)
- +
- CHEQUE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC OU PAIEMENT EN ESPECES

Ou POUR LES NOUVEAUX RESIDENTS :

- LE BAIL DE LOCATION ANNUEL NON MANUSCRIT REDIGE PAR UNE AGENCE OU L'ACTE D'ACHAT SIGNE N-1
- +
- JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DE L'ANNEE EN COURS :
(FACTURE EDF ou EAU ou GAZ ou TEL ou ASSURANCE HABITATION)
- +
- CARTE(S) GRISE(S)
- +
- CHEQUE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC OU PAIEMENT EN ESPECES

DEMANDE DE VIGNETTE SALARIE EMPLOYE FRONT DE MER

1/ LE FORMULAIRE OBLIGATOIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE EST disponible dans les différents services municipaux et téléchargeables sur le site internet de la ville

2/ les justificatifs nominatifs (identiques) à présenter pour les EMPLOYES TRAVAILLANT EN FRONT DE MER NON-RESIDENTS

- CONTRAT DE TRAVAIL
- +
- CARTE(S) GRISE(S)
- +
- CHEQUE A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC Ou PAIEMENT EN ESPECES

POSSIBILITE DE DEPOSER LE DOSSIER COMPLET : formulaire et copie des justificatifs requis et paiement par chèque dans la boîte aux lettres du Service Domaine Public situé au 5, Avenue Aristide Briand.

Dans ce cas le Retrait de la vignette s'effectuera au Service Domaine Public au 2^e étage, du lundi au vendredi de 14h à 16h sur présentation d'une pièce d'identité obligatoire après un délai de 72 h de délai de traitement